

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

Du consentement unanime, la Chambre procède à l'étude des Avis de motions émanant des députés.

M. Nesdoly, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à présenter un projet de loi visant à instituer un Office national de commercialisation du bétail qui fonctionnerait de concert avec l'Office de commercialisation du bétail établi par la province.— (Avis de motion n° 6).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-27, Loi visant à faciliter le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans des zones urbaines et à fournir une aide financière en vue de l'exécution de travaux pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux croisements de chemin de fer, qui est rapporté avec des amendements, agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles) en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Nelson et Harney en remplacement de MM. Douglas et Grier sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Loisselle en remplacement de M. Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Mitges en remplacement de M. Crouse sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Schellenberger et Whittaker en remplacement de MM. Hargrave et Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Buchanan en remplacement de M^{me} Morin sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Macquarrie et Patterson en remplacement de MM. Higson et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Guay (Lévis) en remplacement de M. Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Ritchie et Olivier en remplacement de MM. Reynolds et Cafik sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Schumacher en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Troisième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 67(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition du requérant dont le nom suit, déposée le lundi 29 avril 1974, est conforme aux prescriptions de l'article 67 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement.

Maurice Babeux, de la ville de Boucherville (Québec), demandant l'adoption d'une loi considérant l'avis de dissolution de Alliance Sécurité et Investigation Limitée et, en anglais, *Alliance Security and Investigation Limited* comme n'ayant jamais eu d'effet.—M. Woolliams.

A 10 h. 39 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.